L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 11 FEVRIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE

DEUXIEME PARTIE.

VIII—(Suite.)

—Me reconnaissez-vous? lui dit brusquement Thérèse en le regardant bien en face.

Le colonel salua silencieusement.

—Et savez-vous pourquoi je viens ici? continua-t-elle.

Il ne répondit pas, s'inclinant devant cette douleur.

—Je viens vous dire, fit Thérèse, que vous avez assassiné un homme et que cet homme était le meilleur d'entre vous!

—Madame, dit *Varus* d'une voix mâle et cependant brisée, le duel a ses vérités impiacables, et la justice......

—Oh! ne parlez pas de justice, interrompit Thérèse avec exaltation. Je sais tout; on a entendu les accusations que vous avez jetées au front du commandant Rivière. Eh bien! ces accusations étaient fausses. Vous n'avez pas châtié un coupable, vous avez tué un innocent, vous avez assassiné votre ami!

Thévenot se tenait droit devant la malheureuse, demeurant volontairement muet devant une telle infortune.

L'exaltation, la colère, la souffrance de la pauvre femme croissaient à mesure qu'elle parlait. On sentait que les mots jaillissaient de ses lèvres comme les flots de sang d'un cœur troué. On devinait, dans cette poitrine qu'elle meurtrissait de ses mains, une tempête de douleurs, une immensité de souffrances.

—Ah! vous ne me croyez pas! dit-elle avec cet éclat de rire cruel et fou que Chambaraud et le bonhomme Rivière avaient déjà entendu. Eh bien, je vais vous prouver que je dis la vérité! C'est parce que des traites fausses ont été présentées à Bordeaux que vous avez provoqué le commandant? C'est parce que la caisse de votre association a été dépouillée de ses ressources que vous avez accusé cet homme d'honneur? Oui, oh! vous pouvez bien me répondre oui. Vous voyez bien que je n'ignore rien, et, soyez tranquille, ce n'est pas moi qui vous dénoncerai. Le silence qu'il eût gardé, lui, le mort, je le garderai, moi!

—Eh bien! oui, répondit lentement Bernard Thévenot, vous savez tout.

—Je sais, reprit Thérèse, que le faussaire et le lâche qui vous a volés, ce n'est pas le commandant Rivière, c'est un des vôtres.

—Et qui donc? demanda le colonel, en devenant plus pâle.

—Qui? Oh! son nom, vous le connaissez bien!

—Vous avez dit un des nôtres?

—Oui, certes!

—Son nom?

—Le capitaine Ciampi!

—Lui? dit Thévenot en dardant ses noires prunelles pleines de flamme sur cette femme égarée, savez-vous bien qu'une telle accusation...

Thérèse haussa brusquement les épaules avec une effrayante ironie.

—Ah! oui, fit-elle, oui, il ne manquerait plus qu'après avoir aussi facilement accusé un homme dont l'honnêteté était à l'abri de tout soupçon, vous défendiez maintenant la réputation d'un Ciampi!

Elle mettait dans ce nom toute sa haine: les syllabes sifflaient comme un serpent entre ses lèvres méprisantes.

—Le commandant Rivière était le caissier de notre association, dit *Varus* fermement.

—Oui, répondit Thérèse.

—C'est lui qui nous a remis les traites fausses!

—Oui, dit-elle encore; mais l'homme qui lui avait volé les traites véritables, c'était Agostino Ciampi.

—Volé! dit le colonel en ressentant à la fois au cœur et au cerveau un double coup terrible.

—Oui, volé! Je vous dis que le coupable, c'est le marquis. C'est lui qui méritait la mort, lui seul, entendez-vous? Et Claude que vous avez tué!

—Ah! par la mort-Dieu! s'écria Thévenot, s'il en était ainsi, je brûlerais la main qui a frappé Rivière. Mais non, vous aimiez votre mari, vous le défendez, c'est tout simple! Il a été jugé, condamné par les nôtres, et le capitaine Ciampi a voté lui-même la mort!

—Lui? Parbleu! Il anéantissait la preuve de son crime et il frappait en même temps au cœur un rival! L'occasion était trop belle pour qu'il la laissât échapper!

—Savez-vous comment le marquis Agostino d'Olona a pu pénétrer jusque dans le cabinet du commandant Rivière? continua-t-elle avec une fièvre insensée qui la rendait admirablement belle,—c'est que cet homme pouvait, à toute heure, se glisser dans le logis de son ami, c'est qu'il avait là, pour l'atteindre et pour le guider, une complice qui donnerait aujourd'hui sa vie afin de racheter son crime, c'est que le marquis d'Olona trahissait son ami, comme il vous a trahi, vous, ses compagnons de péril, c'est qu'il avait séduit la femme de celui que vous avez tué, c'est qu'Agostino Ciampi était mon amant!

—Votre amant?

Le colonel recula terrifié.

—Oui, mon amant! Ah! Dieu m'est témoin que je le hais de toutes les forces de mon être, et que le souvenir de cet amour est celui d'une honte et d'une douleur! Mais comprenez-vous ce que vous avez fait, maintenant? Claude était innocent, vous dis-je! Le coupable, le lâche, l'infâme, celui qu'il fallait tuer, c'était Ciampi!

—Misère de moi, s'écria *Varus* en frappant du poing sur la table. Est-ce bien vrai, cela?

—Si c'est vrai? Une femme qui livre son secret ne mérite-t-elle pas qu'on la croie? Si c'est vrai? Oui, l'époux dont j'aurais dû adorer la bonté, le dévouement, cette supériorité d'âme qui en faisait plus qu'un homme, je l'ai trahi, et c'est là le remords qui me ronge et me tue. Ah! les lendemains de l'amour, quelles larmes amères, quels déchirements, quelles terreurs! Tenez, ce n'est pas vous, non, il me semble que ce n'est pas vous qui l'avez tué, c'est moi qui lui ai traversé le cœur! Oh! je ne veux pas le revoir, il se redresserait sur son lit, roide, et sa main glacée s'étendrait vers moi!—J'ai peur, j'ai peur...

L'égarement de cette femme pouvait faire douter Thévenot de la vérité de ce qu'elle disait; mais, comme il la pressait maintenant de questions haletantes, elle retrouvait, pour défendre la mémoire de Claude, pour accuser Ciampi, pour faire sur cet effroyable drame toute la lumière, une froideur inattendue, une sûreté de souvenirs, une rectitude étonnante de pensée. La façon dont elle avait fui la maison de Rivière, sa vie avec Ciampi, le secret du marquis qu'elle avait non pas deviné, mais appris par lui-même, les travaux de chimie d'Agostino, elle révéla tout à la fois au colonel, et, tandis qu'il l'écoutait, il se sentait le cœur serré et douloureux, et ses yeux s'emplissaient de grosses larmes dans leurs orbites creuses.

Lorsqu'elle eut terminé, il ne répondit pas, se leva, prit un de ses pistolets et dit:

—C'est bien!

Puis, rejetant l'arme sur la table:

—Non, plus tard!...

Elle le regardait de ses yeux hagards qui, eux, ne pleuraient plus maintenant.

Maigre, livide, Bernard Thévenot ressemblait à un cadavre; Claude Rivière n'était certes pas plus pâle sur son lit de mort.

—Adieu, madame, dit-il tout à coup en congédiant Thérèse.

Et d'une voix déchirée:

—Oui, vous l'avez tué autant que moi. Vous devez bien souffrir, madame!

—Moi?... fit Thérèse, exaltée, après avoir effroyablement tressailli. Oh! je n'ai plus longtemps à souffrir!

Elle partit, fière d'elle-même, heureuse du sacrifice qu'elle venait de faire de son honneur, le cœur inondé de joie. Elle marchait à grands pas, dans les rues.

Elle se disait que si Claude avait pu entendre sa justification, faite par elle-même cette fois, il eut oublié pour toujours. Et, peu à peu, à mesure qu'elle avançait, fiévreuse, le sang affluant à ses tempes, les pulsations de ses artères presque visibles à ses poignets, elle pensait que Claude Rivière, l'attendait. Oui, son Rivière, couché là-bas, là-haut, dans la chambre nuptiale et qui dormait.

—Il dort parce qu'il souffre, se disait-elle. Mais quand je vais lui dire que le coupable est connu, que l'honneur est sauf, avec quelle joie il va se lever! Claude! Claude!

Et, tout en marchant, elle l'appelait.

Elle arriva devant la maison de la rue Montmartre. Cambournas et le portier, qui la virent entrer, furent effrayés.

Elle leur demanda:

—Le commandant n'est point sorti, n'est-ce pas?

Elle sourit.

Rapidement, elle monta à l'appartement. Dans la chambre où était étendu le cadavre, des cierges brûlaient et Jean Rivière était toujours là, à la même place, immobile.

Chambaraud, debout contre la fenêtre, regardait, sans les voir, les passants de la rue, à travers les vitres.

Il se retourna au bruit que fit Thérèse.

—Eh bien! dit-il.

Thérèse porta l'index de sa main droite à ses lèvres et murmura, toujours souriante:

—Chut! c'est une surprise!

Et, sur la pointe du pied, elle alla jusqu'au lit où le soldat reposait pour toujours:

—Claude! Claude! dit-elle alors.

Elle approcha sa bouche des lèvres de cire du mort:

—J'ai vu Varus, Claude, dit-elle, il sait tout! On ne te soupçonne plus! Lève-toi! lève-toi, Claude! C'est le lâche qu'on va punir! Non, dit-elle en souriant encore, il dort. Mon pauvre Claude! Quelle fatigue! Laissez-le dormir, mon oncle! Mais qu'il sera heureux tout à l'heure! N'est-ce pas, il est heureux, moi seule, qui lui annoncerai que Varus l'attend, lorsqu'il s'éveillera?

Le bonhomme Jean avait levé vers elle ses yeux stupides.

—Quand il s'éveillera! lui répéta Thérèse doucement.

Elle ajouta, parlant à tous deux à la fois:

—Et ne faites point de bruit, point de bruit. Le sommeil, c'est le souverain bien, voyez-vous. Qu'il dorme, oh! qu'il dorme! moi, je ne puis plus dormir!

—Châtiment!.... se dit Chambaraud dont le sang se figea en quelque sorte dans ses veines. La malheureuse! Elle est folle!

IX

Le Bâtard.

Agostino Ciampi n'avait plus à redouter Claude Rivière, mais le colonel Thévenot pouvait être un ennemi plus terrible encore. Tandis que la pauvre Thérèse parlait, accusait le marquis, *Varus* s'était promis de livrer le capitaine à la justice des Philadelphes. Mais la police de Fouché ne lui en laissa pas la possibilité. Sans doute, l'association était surveillée depuis longtemps, et le successeur du colonel Oudet devait être connu, et peut-être M. Bernier faisait-il, comme on dit, *filer* Thévenot et ses amis. Toujours est-il que les conjurés furent arrêtés,—quelques-uns du moins—dans une des nuits de novembre qui suivirent la mort du commandant Rivière.

L'argent qu'ils avaient déposé chez Borde et Cazavan leur faisant défaut, les Philadelphes n'avaient pu mettre à exécution, à l'heure voulue, le plan de campagne depuis longtemps arrêté et l'heure fixée pour l'action avait depuis longtemps sonné lorsque la police jeta sur eux ses filets.

Le retard forcé apporté à l'exécution de leurs projets était peut-être la seule cause de leur insuccès. On eût délivré Malet, et qui sait si le coup de main qui échoua, plus tard, n'eût pas réussi en 1809?

Toujours est-il que Pierre Hermann, Laurent Malardier et Girandière, c'est-à-dire *Caton*, *Philopœmen* et *Harmodius* furent arrêtés et conduits à la maison d'arrêt militaire. Le bruit courut, dans l'armée qu'ils avaient été livrés par un des leurs.

Cette même nuit, la police se présenta rue Paradis-Poissonnière à la porte de Bernard Thévenot. Le colonel n'était pas couché. Il eut pu, ouvrant une des fenêtres de son appartement, chercher à s'échapper par les jardins de Saint-Lazarre. Il n'en fit rien.

—Au nom de la loi, ouvrez! disait une voix à travers la porte.

—La loi, murmura Varus, c'est le droit qu'a tout homme de vivre et de mourir libre!

Et il arma le pistolet qu'il avait reposé devant Thérèse en disant: Plus tard!

Sa dernière pensée fut d'ailleurs pour Claude.

Il semblait que le commandant Rivière fût présent; le colonel lui parlait tout haut.

—Ouvrez donc! répétait la voix.

Et des mains exercées faisaient déjà sauter la serrure.

—Claude, dit le colonel Thévenot, même arrivant au but, je n'aurais pas vécu après vous avoir tué! Vaincu, je vais vous rejoindre!

Au moment où la porte cédait, une détonation retentit; le coup de feu de Varus répondit au craquement du bois.

(A continuer.)

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor, Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM, Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur: et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ro s de l'enregistrement des sommes versées.

BIJOUTERIE.—On verra plus loin un avis de Mr A. Bonnet, rue Royale 65, qui pour cause de changement d'affaires, vendra son stock de bijouterie au-dessous du prix coûtant. Ce stock est très beau et très varié et nous le recommandons aux acheteurs. En attendant Mr Bonnet se charge à prix réduits de montures de diamants et de réparations de bijoux et de montres. Son intention est aussi d'offrir à ses clients de bons marchés.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril 75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 33 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur TENSAS, remplaçant le Trenton. W. BURTON, capitaine, E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING, No 25 de la rue Decatur.
28sept—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.

H. H. Broad, capitaine. T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 août—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur FLETA.

C. C. Picket, capitaine. A. Meynier commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.

Le fret du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
26 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY, d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur BART ABLE.

R. Sinnott, capitaine; Geo. C. Hamilton, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas. BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
8 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur IBERIA.

Capitaine Allen Jumel. Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir du fret.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, 10 A. M.

Le nouveau bateau à vapeur B. L. HODGE.

Capitaine JAS. F. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
22juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à 5 P. M.

Le bon bateau à vapeur ST. JOHN, F. BERGERON, Capitaine, J. O. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.
29oct—

CHANGEMENT DE JOURS.

Paquebot régulier du Bayou Lafourche.

Le nouveau bateau ROBT. YOUNG.

U. D. Terrebonne, Capitaine. J. Daniel et P. Dalferes, commis.

Partira de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour.—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 8 heures A. M.

Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.
13 nov—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur HENRY TETE.

Capitaine Jos. Aucoin, M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET, 9 rue Conti.
16 juillet—1an

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLEANS.

A la clôture des affaires du 1 octobre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$33,768 63	
Tiré en sus	1,427 00	
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00	
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00	
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,377 88	
Dû par d'autres banques nationales	6,396 51	
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07	
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00	
Dépenses courantes et taxes payées	6,143 15	
Primes payées sur bons des E-U	34,000 00	
Chèques et autres items au comptant	290 40	
Echanges pour le Clearing-House	30,065 91	
Billets d'autres banques nationales	10,277 00	
Petite monnaie y compris les nickels	945 06	
Espèces	844 19	
Billets Legal Tender	6,000 00	
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,000 00	
Total		$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 0	
Surplus	1,000	
Autres profits non partagés	2,802 44	
Billets de la Banque nationale en circulation	178,280	
Dépôts individuels	263,227 97	
Certificats de dépôts payables sur demande	3,8 0 40	
Certificats de dépôts à terme (time)	5,000 00	
Dû à d'autres banques nationales	966 27	
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,793 [illegible]	
Total		$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874. GEO. W. CHRISTY.

Bilan Semi-Annuel —DE LA— Banque Nationale d'Etat de la NOUVELLE-ORLEANS.

28 Décembre 1875.

ACTIF.

Prêts et Escomptes		$1,276,655 40
Bons des E-U. à 10 0/0 de prime		55,000 00
Autres valeurs et Bons		36,471 19
Dû par des Banques et banquiers		353,240 29
Maison de Banque et autres immeubles		91,527 84
Cinq pour cent au fonds de rachat		2,250 00
Echanges pour le Clearing House	$305,112 77	
Or monnayé	32,714 36	
Legal Tenders et billets des Banques Nationales	600,828 82	938,655 95
		$2,753,800 67

PASSIF.

Actions	$ 850,000 00
Circulation	45,000 00
Dépôts	1,595,297 18
Dû aux Banques et banquiers	165,851 13
Anciens dividendes non-payés	8,396 79
Profits et pertes sujets au dividende de 4 pour cent	44,265 57
Surplus Fund	45,000 00
	$2,753,800 67

SAM'L H. KENNEDY, Président. CHAS. L. C. DUPUY, Caissier, L. A. WILTZ, Ass't.-Caissier.
29déc—6t

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN, Agent, 55, Broadway, New-York; ou à L. GRAND, Agent, 3 Gallier Court, Lettre H. N. O.
nov—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD partiront comme ci-dessous:—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Frankfurt	25 déc.	4 Fév.
Hannover	1 fév.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans: Chambres $150 en or. Entrepont 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême: Chambres $150 en or. Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: Chambres $35 en or. Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer NEW ORLEANS, Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Jeudi, 17 Fév. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se rendra avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

O. K. PAYNE, Agent-général.
4déc—

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST,

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.

ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ. Exprès......7:00 A. M. Malle......5:00 P. M.
Arrivée. Malle......10:00 A. M. Exprès......9:20 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement de chars à New York aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES, Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,

Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS.

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows:

Depart. Express......7:30 A. M. Mail......5:00 P. M.
Arrive. Mail......10:00 A. M. Express......9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES, Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans...10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 ½ heures A. M.
8	9
10	11 ½
Midi	1 ½ P. M.
2 P. M.	3 ½
4	5 ½
6	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS. Exprès......7:20 A. M. Malle......5:30 P. M.
ARRIVEES. Exprès......12:30 A. M. Malle......10.01A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-général. 14 jv 75—

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART. Express......7:20 A. M. Mail......5:30 P. M.
ARRIVE. Express......12:30 P. M. Mail......10.01A. M.

The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDRLY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Poydras et Magazin.

Il ne sera point reçu de fret après 3 heures.

27mai— CHS. A. WHITNEY CO. Agents.

Bureau du New Orleans City Railroad Company—124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1876.—La consolidation du New Orleans City Railroad Company et du New Orleans, Metairie and Lake Railroad Company ayant été approuvée et ratifiée ainsi que le veut la loi, les actionnaires de cette compagnie sont invités à venir, d'ici au QUINZE DU COURANT, souscrire aux mille actions qui doivent être émises d'après les articles de consolidation, à l'effet de prolonger la ligne de la rue du Canal jusqu'au Lac. Chaque porteur de treize des actions actuelles de la compagnie aura droit à une nouvelle action dont il devra être payé vingt pour cent au moment de la souscription; le reste en trois versements de vingt-cinq pour cent, payable tous les mois.

C. C. LEWIS, Secrétaire.
6jan—1m

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$455,328 93	
Primes de mer	62,839 56	
Primes de rivières	75,231 32	$593,399 81
En moins—		
Risques non expirés le 31 décembre 1875	137,568 14	
Primes remboursées	34,972 22	$172,540 36
Montant net des primes		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc		30,631 13
		$451,490 58
A déduire—		
Réassurances	$26,345 83	
Pertes par les incendies	$110,972 73	
Pertes sur mer	16,842 09	
Pertes sur les rivières	30,373 21—158,188 03	
Réfaction (rebate)	42,483 47	
Commissions aux agents	27,148 59	
Dépenses générales des agences	$7,739 12	
Dépenses générales du bureau local	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	12,077 24— 47,716	
Taxes d'Etat et taxes de ville	29,294	
		331,177 80
Profits nets		$120,312 78
A déduire:—		
Dividende payé en août	$25,000	
Dividende déclaré	25,000	$50,000
Réservés pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00
		$55,212 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires	238,501 91
Actions et bons	93,574 50
Effets à recevoir	22,387 68
Primes en voie de recouvrement	73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurance	4,137 61
Comptes en suspens	3,214 22
Divers débiteurs	7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	58,822 61
En caisse	26,250 24
	$652,877 95

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés	$137,568 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh, A. M. Bickham, Placide Forstall, A. Schreiber, H. Gally, J. Tuyes, Chas. Lafitte, W. A. Bell, W. Van Benthuysen, D. Fatjo, Pierre Pontz, D. D. Rogers.
19jan—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$350,536 87	
Primes sur les risques de mer	65,189 62	
Primes sur les risques de rivières	34,724 31	
Total		$450,7[illegible]
En moins		
Primes sur risques non expirés	$120,661 47	
Primes remboursées	1,951 60	$122,613 07
Primes nettes acquises		$328,137 73
A ajouter:		
Intérêts	$9,185 35	
Profits et pertes	5,360 40	
Primes sur l'or	254 92	14,800 67
		$342,938 40
Pertes payées		
Sur les risques de feu	$90,741 55	
Sur les risques de mer	15,954 27	
Sur les risques rivière	5,802 83	
Pertes en litige	5,812 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	23,481 46	142,792 11
Réassurances		16,310 42
Réfaction (rebate)		31,818 98
Commissions d'agences		27,329 65
Dépenses d'agences		7,780 84
Taxes et Licences		10,568 50
Dépenses de bureau		27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc		6,547 16
Frais de Cours et d'avocats	47 52	270,267 54
Bénéfice net		72,67 7

ACTIF.

En caisse		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$51,890 87	
" " Louisiana Natl. Bk.	20,324 61	
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,500 00	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	19,003	
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,902 42 évalués à	27,871	
Certificats de réclamations reconnues par le New-Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à	43,333 78	
Effets à recevoir pour primes	7,560 93	
Prêts sur hypothèques	140,573 22	
Prêts sur nantissements	34,524 94	
Effets à recevoir	13,931 80	
Bons	32,413 88	
Actions	23,556 78	
Primes en voie de recouvrement	41,898 42	
Propriétés foncières	74,174 77	
Dû par divers	11,814 99	
Bons des Etats-Unis	11,560 75	$555,524 58

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$295,650 00	
Effets à payer	666 6	
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés	644 50	
Primes sur risques non terminés	120,661 47	
Pertes non réglées	29,283 46	
Dû à divers	7,008 84	
Fonds de réserve	11,029 07	482,954 01
Surplus		$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, **à partir du 25 courant**, les Dividendes suivants:

1° **Un dividende d'intérêt de dix pour cent** pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° **Un dividende de dix pour cent** aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au **Fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent** de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX, I. K. SMALL, L. J. WEBSTER, J. B. CAMORS, E. M. SCOTT, E. F. GOLSAN, LS. SCHNEIDER, J. PLAISENT, JOHN LEISY, HY. ABRAHAM, M. MUSSON.
15janv—1m

ASSURANCES.

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875		$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00	
Sur les risques maritimes	17,746 78	
Sur les risques de rivière	32,418 09	177,707 87
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	23,972 46	
Sur les risques maritimes	4,625 61	
Sur les risques de rivière	17,640 05	46,238 12
Moins réfaction (Rebate)	20,976 06	
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875	15,315 50	
Réassurances	16,674 22	
Primes remboursées	1,056 91	
Loyer	2,907 61	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	13,8[illegible] 35	71,429 15 — 117,677 27
Profits		$60,030 60
Réservé pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,969 40	
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12	
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00	
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08	
		$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		$49,223 77
Prêts sur nantissement		28,137 15
Effets pour primes à courte échéance		7,295 31
Actions de banque et autres actions		21,840 25
Biens fonciers		34,324 37
Prime en voie de perception		23,563 90
En banque	$84,738 88	
Balance dans la banque d'Amérique	542 96	85,280 84
Total de l'actif		$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS, Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.
11janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104......rue du Canal......10[illegible]

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875 y compris les risques non expirés de née précédente:

Sur risques de feu	$569,621	
Sur risques de mer	52,558 10	
Sur risques de rivières	53,983 06	
Total des primes		$676,160 23
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$554,692 23
Pertes payées—		
sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	25,699 98	
Réassurances et primes remboursées	24,249 73	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	56,820 97	
		$454,260 67
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,814 42
Bons de la ville	214,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,811 88
Billets garantis par hypothèques et gages	327,279
Effets à recevoir	86,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	550
Actions d'assurance	19,194
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 22
	$1,222,099 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero, Ed. Toby, D. Fatjo, P. Fourchy, S. Z. Relf, M. W. Smith, L. F. Generes, J. J. Fernandez, D. A. Chaffraix, J. M. Allen, Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$89,347 86	
Sur risques de mer	15,447 82	
Sur risques de rivières	55,553 91	$160,348 59
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 22	234,054 82
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 32	$99,617
Prêts sur actions, sur demande	137,429 58	
Argent en banque	63,080 96	200,529 54
Propriétés foncières		118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,881
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.		37,514 1
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman, Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke, John Phelps, Adam Thompson, Henry Abraham, P. N. Strong, Victor Meyer, Joseph Bowling, Edward J. Gay, John M. Sandidge, Simon Hernsheim, Simon Forcheimer, Joseph B Wolfe, R. R. Post, Edward Pilsbury, John E. King, Fred'k Camerden, J. L. Harris, Andrew Stewart, Joseph Stone, George Martin, Alfred Moulton, L. C. Jurey, Edward Nalle, George W. Sentell, A. Levi.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 188 Esplanade Street.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37......Rue Carondelet......37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$360,073 83	
Sur risques de rivières	231,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41	$635,419 [illegible]
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50	99,667
Montant net des primes		$535,7[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,367 20	
Sur risques de rivières	128,482 53	
Sur risques de mer	6,320 65	$269,170 [illegible]
Réassurances	14,380 52	
Réfaction (rebate)	15,492 81	
Taxes d'Etat et de Ville	22,618 46	
Dépenses brutes, bureau local et agences	52,899 31	
Profits et pertes	18,031 40	$389,58[illegible]
Balance		$146,1[illegible]
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$250,2[illegible]
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		140,224 [illegible]
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,094 [illegible]
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 334,433 15
Comptes en voie de recouvrement	50,938 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,923 04
Effets à recevoir à courtes échéances	38,011 45
Actions de banques et autres actions	218,103 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 65
Bons de la ville et autres bons	110,631 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,125 00

PASSIF:

Capital	$1,100,000 00	
Réserves pour risques non expirés	89,742 2	
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,656 23	
Casuel (surplus	118,818 65	1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 58) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Sect. MOSES GREENWOOD, Vice-Président

DIRECTEURS:

Moses Greenwood, R. M. Walmsley, W. A. Johnson, A. Brittin, John I. Noble, A. H. May, John Chaffe, S. H. Snowden, Richard Milliken, T. Lytt. Lyon, Samuel E. Moore, Wm C. Raymond, J. I. Warren, James S. Prestidge, R. T. Buckner, Samuel H. Boyd, Saml. Friedlander, Joseph McElroy, A. A. Yates, E. R. Wheelock, John I. Adams, Cyrus Bussey, Isaac Scherck, Wm. J. Behan, R. F. Kohleman.
22mai—1m

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,160,656 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		25,391 73
Dû par des agents (approuvés) de réserve		111,415 12
Dû par d'autres banques nationales		21,855 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat		79,075 26
Propriétés foncières, mobilier et installations		146,274 27
Dépenses courantes et taxes payées		19,343
Primes payées		55,600
Echanges pour le Clearing-House	$162,412 29	
Billets d'autres banques nationales	3,159 00	
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 05	
Espèces	32,232 35	
Billet legal tender	153,466 00	352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation		25,000 00
Total		$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé		$850,000 00
Surplus		38,590 84
D'autres profits non partagés		35,890 84
Billets de banque nationale non-rachetés		500,000 00
Dividendes, non payés		9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 86	
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 00	
Chèques certifiés	$2,012 01	
Chèques du caissier non payés	100 00	
		996,815 87
Dû à d'autres banques nationales		69,428 22
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat		31,430 47
Total		$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins: ALF. MOULTON, W. T. BLAKEMORE, SAM'L FRIEDLANDER. } Directeurs.
11oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,345 88
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 95	
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,221 48	
	$7,224 14	
Bénéfice net	112 94	
	$7,137 08	$7,137 08

L'actif de la Société est comme suit:

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur		$64,905 77¼
Propriétés foncières		9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,081 41	
Currency des Etats-Unis	144 26½	1,310 67½
Effets à recevoir		7,140 15
Divers débiteurs		580 77
Installations		1,000 00
Intérêt courant		355 98
		108,172
Actions payées en plein		73,150 00
Actions payées en partie		3,792 35
Scrip		4,530 00
Dividende No 1 non-réclamé		127 20
Effets à payer		400 00
Divers créanciers		402 70
Surplus de l'actif		16,470 22 — 108,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

A. SAULET, Secrétaire. J. A. FERNANDEZ, Président.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 8 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR JR., Notaire public.
22 oct—1m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,876
Pertes, dépenses, taxes	$196,838 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	58,678 54	255,515 30
Bénéfice net		$78,361 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 [illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY, E. J. HART, LIONEL C. LEVY, HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP, HUGH WILSON, JAMES BYRNES, R. BISCOE, J. L. HARRIS, A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT, CHAS. MACREADY, L. ALOUS, W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS, RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE, J. WEIS, GEO. JONAS, R. W. TAYLOR, D. FATJO, J. C. MORRIS, T. L. AIREY.
7 mars—au 1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$133,823
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	2,311 [illegible]	
Primes sur les Risques de mer	23,[illegible] 13	
Moins les primes rendues	3,727 [illegible]	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 [illegible]	34,414
Primes nette pour l'année 1873		$14[illegible],606 1[illegible]
Déficit pour l'année 1873		38,246 53
		$186,854 [illegible]
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$90,957 [illegible]	
Sur les Risques des rivières	10,	
Sur les Risques de mer	35,725 [illegible]	
Réassurances		
Taxes		
Réfaction au lieu de scrip. Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	15,864 61	
Loyer	28,797 [illegible]	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,208	
	$54,985 3[illegible]	
Moins escompte et intérêts	33,612 42	38,373
		$156,354
Pertes non réglées		30,30
		$156,[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$39,408 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	$53,571 35
Effets à recevoir en voie de recouvrement	31,063 31
Propriété foncière	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	298,546 [illegible]
Actions de Banques	44,300 [illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 [illegible]
Actions du Harbor Protection Company	925 [illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	1,[illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,[illegible]
Actions de Compagnies d'Assurance	3,[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	5,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	255,156

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.
17 janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie		$90,284 65
Primes sur les rivières		12,866 58
Primes maritimes		9,642 32
		112,803 55
Moins, primes remboursées		2,825 [illegible]
		$110,067 7[illegible]
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 88	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 61	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	8,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 [illegible]
		16,263 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	$21,006 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	163,596 83
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	15,100 89
En caisse	27,062 [illegible]
	$243,424 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.
9 mai—10t

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$137,186 [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$31,547 [illegible]	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc		
		134,[illegible] 5
		$[illegible],114 1
Total de l'Actif		$[illegible] 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt, H. A. Bannigar, Th. Lilienthal, R. Sieg, [illegible]den, E. F. Del Bondio, C. H. Miller, Isaac Scherck, H. Hicke, S. J. Nasita, J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman, Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert, X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Reder, E. Wildermann.

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal.

Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 21 décembre 1873.

Primes d'incendie	$52,641	
Primes de rivières	1,112 5	
Total des primes		$53,[illegible] 16
En moins—primes non expirées		1,876 7[illegible]
Montant net des primes		$17,938 3[illegible]
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 224 [illegible]	
Dépenses générales, moins profits et pertes et intérêts	12,164 [illegible]	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,544 6[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,2[illegible] 4[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	37,550 00
Bons des Etats-Unis	5,000 00
Effets à recevoir	5,236 [illegible]
[illegible] à 5 pour cent d'intérêt	19,350 [illegible]
Intérêt	10,443 4[illegible]
Primes en voie de recouvrement	27,420 5[illegible]
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la banque et entre les mains du trésorier	12,419 7[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures, licence	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,551 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, [illegible] actions, de $100, assurées à [illegible] l'action	$211,750
Montant réservé pour garantir tous les risques non expirés formant 50 pour cent des primes non expirées	17,338 [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,338 [illegible]
Montant réservé pour perte non réglées	5,544 6[illegible]
Salaires non payés	759 11
	$355,942 5[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

W. M. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire F. P.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 18[illegible]

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		25,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés		98,721 96
Dû par d'autres banques nationales		23,695 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		159,618
Propriétés foncières, mobilier et installations		139,716 10
Dépenses courantes et taxes payées		23,563 6[illegible]
Primes payées		55,6[illegible] 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,818 [illegible]	
Billets d'autres banques nationales	36,502 0[illegible]	
Petite monnaie (y compris les nickels)	2,875 7[illegible]	
Espèces	77,2[illegible]	
Billets Legal Tender	[illegible]	$705,69[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent du montant en circulation		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis autre somme que le fonds de rachat à pour cent		4,000 00
Total		$2,996,545 [illegible]

PASSIF.

Capital payé		$850,000 0
Surplus		35,590 84
Autres profits non partagés		57,874
Billets de banque nationale, non rachetés		550,[illegible] 00
Dividendes non payés		5,[illegible] 16
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,5[illegible]	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 [illegible]	
Chèques certifiés	12,[illegible]	
Chèques du caissier, non-payés	100 0[illegible]	1,342,[illegible] 63
Dû à d'autres banques nationales		7[illegible]
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		91,4[illegible] 65
Total		$2,996,545 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins: G. A. WILLIAMS, JOS. DUNBAR, WM. G. VINCENT, Directeurs.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875		
Feu		
Mer		
Rivières		
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874		15,745 0[illegible]
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu		
Pertes sur les rivières		
Réfaction (rebate)		25,534 [illegible]
Réassurances		8,690 0[illegible]
Primes remboursées		1,225 1[illegible]
Taxes		14,211 50
Casuel		8,170 [illegible]
Loyers		6,588 3[illegible]
Dépenses		15,408 [illegible]
		$117,596 [illegible]
Moins Intérêts, profits et pertes	20,192 18	$97,7[illegible]
Bénéfice net		

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 4[illegible]
Mobilier	4,933 [illegible]
Actions du Harber boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrement net	14,622 [illegible]
En caisse	95,100 00
	$347,412 [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER [illegible], Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.
15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés		$ 663,755 1
Prêts sur demande		63,365
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation		300,000
Primes sur les bonds ci-dessus		23,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation		13,500
Actions et bons divers		32,262
Dû par les banques et des banquiers éloignés		9,153 8
Mobilier et accessoires		
Avoir en espèces		
Bonds des E. U. en main	113,900	
Comptant en caisse	451,629 9[illegible]	
Dû dans les banques de New-York	204,996 1	783,490 8[illegible]
Total de l'actif		$1,880,441 92

PASSIF.

Capital payé		$ 300,000
Excédant de fonds		37,000
Billets émis		267,100
Dépôts		1,173,304 [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers éloignés		54,153
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	47,865 [illegible]	
Moins dépenses et taxes	19,97[illegible]	
Profits nets sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent ou $22,500 a été déclaré		28,[illegible]
Total de l'actif		$1,880,441

LOUIS SCHNEIDER, Président.